

# UN.E RESPONSABLE PEDAGOGIQUE POUR LES SERVICES D'AIDE A LA JEUNESSE – TEMPS PLEIN A1

(APPEL PAR PROMOTION ET PAR RECRUTEMENT)

**Conditions générales de promotion** (l'ensemble de ces conditions doivent être remplies pour pouvoir être nommé)

1. Être belge ou citoyen.ne de l'Union Européenne ;
2. Avoir minimum 24 ans ;
3. Être titulaire à titre définitif d'un grade de niveau B ;
4. Ne pas disposer d'une évaluation "Insuffisante" ;
5. Compter une ancienneté de minimum 3 ans de fonction éducative ou psychosociale ;
6. Détenir un bachelier éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, un bachelier assistant social ou assistant en psychologie, un master en sciences psychologiques, en criminologie, en sciences de l'éducation, en sociologie, en ingénierie et action sociales ou assimilé ;
7. Réussir l'examen d'accession.

## **Conditions générales de recrutement**

1. Être belge ou citoyen.ne de l'Union Européenne ;
2. Jouir de ses droits civils et politiques ;
3. Être de bonne conduite, vie e mœurs ;
4. Compter une ancienneté de minimum 3 ans de fonction éducative ou psychosociale ;
5. Détenir un bachelier éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, un bachelier assistant social ou assistant en psychologie, un master en sciences psychologiques, en criminologie, en sciences de l'éducation, en sociologie, en ingénierie et action sociales ou assimilé ;
6. Réussir l'examen d'accession.

### *Programme d'examen :*

- Epreuve écrite sur des matières déterminées :
  - Législation relative au C.P.A.S.
  - Législation relative à la protection de la jeunesse
- Epreuve orale : entretien sur des questions d'ordre général et professionnel dont notamment la psychologie et la pédagogie et présentation d'un sujet au choix du/de la candidat.e en rapport avec la fonction postulée (commentaire et discussion)
- Epreuve orale : les candidat.e.s devront réussir l'épreuve orale d'aptitude à diriger relative à la gestion de plusieurs équipes. Cette épreuve est destinée à mettre en évidence les qualités de management, d'organisation et de gestion des ressources humaines du/de la candidat.e et son aptitude à les mettre en pratique dans la direction de plusieurs services de l'administration

La cote requise est de 6/10 dans chaque épreuve (écrite et orales) et de 7/10 des points sur l'ensemble des épreuves, soit 210/300.

<b>Epreuve</b>	<b>Sous-épreuve</b>	<b>Seuil de réussite par épreuve ou sous-épreuve</b>	<b>Seuil de réussite de l'examen</b>
Epreuve écrite	Législation C.P.A.S.	12/20	Minimum 210/300
	Législation protection de la jeunesse	48/80	
Epreuve orale	/	60/100	
Epreuve d'aptitude à diriger dans la fonction	/	60/100	

Remarques complémentaires :

Les lauréats de l'examen seront versés dans une réserve de recrutement. La nomination du lauréat aura lieu selon les résultats d'examen et au grand choix du Conseil de l'Action Sociale.

A son entrée en fonction, le Responsable pédagogique est soumis à une période de stage. Le stage a une durée de principe d'un an. Aucune dispense de stage n'est prévue. A l'issue de la période de stage, l'autorité procédera à l'évaluation du Responsable pédagogique sur base d'un rapport motivé afin d'éventuellement procéder à la nomination à titre définitif.

Un titulaire « faisant fonction » ne peut faire valoir l'exercice de ses fonctions supérieures comme l'équivalent d'un stage.

## Profil

### Compétences générales et spécifiques

#### SAVOIR :

- Disposer d'une connaissance approfondie :
  - de la législation relative au C.P.A.S. ;
  - de la législation relative à la protection et à l'aide de la jeunesse.
- Appliquer les objectifs stratégiques des instances décisionnaires en matière socio-éducative ;
- Définir et être le garant du projet éducatif des services d'Aide à la Jeunesse, comprenant les objectifs et modalités de travail du service, faire appliquer les procédures de cette mission pédagogique au sein de l'ensemble de nos services d'Aide à la Jeunesse ;
- Rédiger le dossier présentant les activités et la méthodologie du service ;
- Animer les réunions récurrentes ou occasionnelles convoquant le conseil éducatif de l'institution relatives au projet pédagogique ;
- Assurer une cohésion et une cohérence au sein des différents services d'Aide à la Jeunesse du C.P.A.S. ;
- Veiller à mettre à jour ses connaissances administratives, pédagogiques et techniques ;
- Assurer sa formation permanente en participant aux formations organisées par l'institution ou en proposant de suivre des formations à l'extérieur ;
- Intégrer dans la pratique professionnelle les notes de service, les instructions données et les formations suivies ;
- Connaissance et maîtrise de tous les outils informatiques utiles à la fonction ; en outre, il doit entretenir ses capacités d'adaptation dans ce domaine.

## SAVOIR-FAIRE :

- Faire preuve de conscience professionnelle en acceptant et respectant les règles institutionnelles, en gardant le souci du respect de sa mission de service public telle qu'elle est définie dans la loi, démontrant par là son professionnalisme ;
- Avoir le sens des responsabilités et de la gestion de ses services sous l'autorité du Directeur de l'Action Sociale, du Directeur général, du Responsable général de l'Aide à la Jeunesse et du Conseil de l'Action Sociale ;
- Conseiller les services dans l'exécution de leurs tâches ;
- Être capable d'organiser son travail et celui de ses collaborateurs avec méthode et efficacité ;
- Être soucieux de la correction de son expression orale et écrite ;
- Intégrer dans sa pratique professionnelle l'évaluation permanente de son travail ;
- Contrôler le travail effectué par les services placés sous son autorité ;
- Pouvoir élaborer avec les agents les priorités et objectifs des services ;
- Pouvoir rechercher les informations utiles et vérifier les informations afin d'émettre les conseils les plus pertinents ;
- Contrôler et/ou assurer le suivi des dossiers et des décisions du Conseil de l'Action Sociale et du Bureau Permanent.

## Aspects dynamiques

Le Responsable pédagogique de l'Aide à la Jeunesse a la mission de veiller au bon fonctionnement et au respect du projet pédagogique au sein des différents services d'Aide à la Jeunesse, ainsi qu'à son évolution constante. Le cas échéant, il assiste les coordinateurs dans leurs tâches éducatives. Il est le garant, avec le Responsable général, de la cohérence des pratiques pédagogiques internes et du partage des informations et des compétences entre tous les agents de ses services.

## Rôle d'interface

Il est l'interlocuteur et le soutien privilégié des coordinateurs, du Responsable général de l'Aide à la Jeunesse, du Directeur de l'Action Sociale et du Directeur général sur toute question concernant le projet éducatif. Il est particulièrement à l'écoute des coordinateurs et examine avec eux toutes les solutions possibles afin de résoudre les problèmes.

### Informations complémentaires :

Le régime de travail équivaut à un temps plein (40 h/semaine) sur base d'un horaire flexible.  
Salaire : échelle barémique A1 Responsable pédagogique - Rémunération annuelle brute à 100 % fixée entre 22.032,79 € et 34.226,06 € non indexé, en fonction de l'ancienneté éventuelle – évolution répartie en 25 échelons.

Renseignements complémentaires auprès de Madame Joëlle STEPHENNE, Directeur général, 04/279.09.69, Madame Edith GIURIATO, Directeur de l'Action Sociale, au 04/279.06.46 ou Madame Mathilda FABRI, employée administrative au service du personnel, 04/279.09.65.

### Candidatures

Les candidatures doivent être faites par écrit et adressées, sous pli recommandé à la poste, à l'attention de Monsieur le Président du C.P.A.S. de Seraing, rue du Molinay, 60 à 4100 SERAING, pour le vendredi 13 août 2021 à 14 heures au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Chaque candidature doit être accompagnée des documents suivants :

- copie du ou des titre(s) requis pour la fonction ;
- curriculum vitae ;
- lettre de motivation ;
- copie de la carte d'identité ;
- extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.

PAR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Le Directeur général,

J. STEPHENNE



Le Président,

E. VANBRABANT